

Vous êtes ici: [Accueil](http://www.fsco.gov.on.ca/fr/Pages/default.aspx) <<http://www.fsco.gov.on.ca/fr/Pages/default.aspx>> > [À propos de la CSFO](http://www.fsco.gov.on.ca/fr/about/Pages/default.aspx)
<<http://www.fsco.gov.on.ca/fr/about/Pages/default.aspx>> > [Bulletins de la délivrance de permis](http://www.fsco.gov.on.ca/fr/about/licensingbulletins/Pages/default.aspx)
<<http://www.fsco.gov.on.ca/fr/about/licensingbulletins/Pages/default.aspx>> > [2011](http://www.fsco.gov.on.ca/fr/about/licensingbulletins/2011/Pages/default.aspx)
<<http://www.fsco.gov.on.ca/fr/about/licensingbulletins/2011/Pages/default.aspx>> > No G-01/11

Modifications relatives aux permis - Premier trimestre 2011

Bulletin
No G-01/11
– Général

REMARQUE : Les bulletins affichés sur le présent site Web sont fournis à titre de référence historique seulement. Les renseignements contenus dans ces bulletins étaient exacts en date de leur publication, mais peuvent en tout temps être modifiés ou remplacés par des bulletins plus récents.

Toute ordonnance émise à l'égard du titulaire d'un permis reflète une situation survenue à un moment donné. Le statut d'un titulaire de permis peut changer. Le lecteur est invité à vérifier le statut du permis d'une personne ou d'une entité sous [Liaison Permis](http://www.fsco.gov.on.ca/fr/pubs/Pages/industry.aspx#LicLinkIns) <<http://www.fsco.gov.on.ca/fr/pubs/Pages/industry.aspx#LicLinkIns>> au site Web de la CSFO. On peut également communiquer directement avec la personne ou l'entité concernée afin d'obtenir de plus amples renseignements ou plus de précisions au sujet des événements à l'origine de l'ordonnance.

Ces bulletins peuvent inclure des formulaires qui ne sont plus à jour ou exactes. Le lecteur est invité à visiter la rubrique des [formulaires](http://www.fsco.gov.on.ca/fr/forms/pages/default.aspx) <<http://www.fsco.gov.on.ca/fr/forms/pages/default.aspx>> du site Web de la CSFO pour s'assurer d'utiliser la version la plus récente d'un formulaire.

La Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) publie les renseignements suivants sur des modifications apportées à des permis au cours du premier trimestre, soit entre le 1er janvier et le 31 mars 2011:

- statistiques sur les décisions visant les demandes de permis (nouveaux et renouvelés);
- demandes de modification et d'annulation de permis;
- statistiques sur les autres services de la CSFO liés aux permis.

Les modifications relatives aux permis touchent des particuliers et des organismes des secteurs des services financiers qui relèvent de la CSFO: assurances, credit unions et caisses populaires, sociétés coopératives, sociétés de fiducie et de prêt, courtage d'hypothèques. On peut obtenir des renseignements généraux sur les régimes de retraite, un autre secteur des services financiers qui relève de la CSFO, en consultant le site Web de la CSFO: www.fsco.gov.on.ca <<http://www.fsco.gov.on.ca>> .

COMPAGNIES D'ASSURANCE

(Selon la date d'entrée en vigueur)

Nouveaux permis :

Les assureurs suivants ont reçu un permis:

**Date d'entrée en
vigueur**

Millennium Insurance Corporation

15 février 2011

- La compagnie d'assurance est titulaire d'un permis pour les activités suivantes : bris de machines, crédit.
- Niveau de compétence où elle s'est constituée en personne morale: extra-provincial (Alberta)
- Personne-ressource de Millennium Insurance Corporation en Ontario:

Madame Christina Polano
Agente en chef
c/o Thomas Gold Pettingill LLP
150, rue York, bureau 1800
Toronto (Ontario) M5H 3S5
Tél.: 416 507-1828
Téléc.: 416 507-1850

24 février 2011

Sunderland Marine Mutual Insurance Company

- La compagnie d'assurance est titulaire d'un permis pour les activités suivantes : accident et maladie, bris de machines, frais d'avocat, responsabilité civile, maritime et choses
- Niveau de compétence où elle s'est constituée en personne morale: fédéral.
- Personne-ressource de Sunderland Marine Mutual Insurance Company en Ontario:

Monsieur Ian Epstein
Agent en chef
c/o Blaney McMurty
2, rue Queen Est, bureau 1500
Toronto (Ontario) M5C 3G5
Tél.: 416 593-3915
Téléc.: 416 593-5437

Groupama Transport

17 mars 2011

- La compagnie d'assurance est titulaire d'un permis pour les activités suivantes : accident et maladie, bris de machines, frais d'avocat, responsabilité civile, maritime et choses
- Niveau de compétence où elle s'est constituée en personne morale: fédéral.

- Personne-ressource de Groupama Transport en Ontario:

Madame Carol Lysons
 Agente en chef
 c/o McMillan LLP
 Brookfield Place, 181, rue Bay, bureau 4400
 Toronto (Ontario) M5J 2T3
 Tél.: 416 307 4106
 Téléc.: 416 865-7048

Annulations de permis:

Les permis des assureurs suivants ont été annulés après la prise de dispositions satisfaisantes relativement à toutes les obligations d'assurance existantes, le cas échéant.

Date d'annulation

Avemco Amex Assurance Company 12 janvier 2011

- La compagnie a cessé d'exercer des activités au Canada et elle n'a pas de passif.

La Prudentielle d'Amérique, Compagnie d'Assurance 14 janvier 2011

- La compagnie a cessé d'exercer des activités au Canada et elle n'a pas de passif.

Great American Insurance Company of New York 9 février 2011

- La compagnie a cessé d'exercer des activités au Canada et elle n'a pas de passif. Le 30 septembre 2009, les opérations d'assurance de la compagnie ont été transférées à la Great American Insurance Company.

Eagle Star Insurance Company Limited 3 mars 2011

- La compagnie a cessé d'exercer des activités au Canada et elle n'a pas de passif. Le 31 août 2010, les opérations d'assurance de la compagnie ont été transférées à l'Omega General Insurance Company.

Centennial Insurance Company 3 mars 2011

- La compagnie a cessé d'exercer des activités au Canada et elle n'a pas de passif. Le 2 septembre 2010, les opérations d'assurance de la compagnie ont été transférées à l'Omega General Insurance Company.

Modifications de permis:

Les assureurs suivants ont apporté des changements à leurs permis:

	<u>Date d'entrée en vigueur</u>
<i>Arch Insurance Company</i>	2 février 2011
• Catégorie ajoutée: crédit	
<i>Allianz Global Risks US Insurance Company</i>	4 février 2011
• Catégorie ajoutée: valeurs mobilières	
<i>Compagnie d'Assurance-Vie Croix Bleue du Canada</i>	9 février 2011
• Catégorie ajoutée: crédit (limitée à l'assurance contre la perte involontaire d'emploi par une personne)	

STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS

Les statistiques suivantes portent sur l'examen par la CSFO des demandes courantes de permis d'assurance et de services connexes. Sauf indication contraire, tous les chiffres indiqués représentent le nombre de demandes reçues ou en cours de traitement ou le nombre de documents délivrés.

Agents d'assurances et experts d'assurance

Du 1er janvier 2011 au 31 mars 2011

Type de demande	Nouveaux permis	Permis renouvelés
Permis d'agent – particuliers*	1 494	5 310
Permis d'agent – sociétés	107	632
Permis d'expert – particuliers	57	33

* La CSFO examine les demandes de permis d'agent et d'expert d'assurance dans un délai standard de cinq jours ouvrables après la date de réception, pour les demandes complètes et lorsque l'aptitude à détenir le permis n'est pas

remise en question. Pour 99 p. 100 des demandes de permis reçues, la CSFO a terminé son examen et délivré le permis en cinq jours ouvrables ou moins.

Contrats à prestations variables

Du 1er janvier 2011 au 31 mars 2011

Demandes reçues	Documents délivrés	Traitement en cours
10	5	5
(0 en cours de traitement du 4e trimestre)		

Les dossiers de renseignements concernant les contrats à prestations variables remis par les sociétés d'assurance font l'objet d'un examen visant à déterminer leur conformité aux exigences de la *Loi sur les assurances* et du Règlement de l'Ontario 132/97, modifié par le Règlement de l'Ontario 359/06.

Le Règlement de l'Ontario 359/06 précise que les assureurs doivent déposer tous les changements (importants et pas importants) concernant les contrats à prestations variables auprès du surintendant, y compris les droits applicables.

Veuillez prendre note qu'il faut déposer au moins une fois l'an des dossiers de renseignements à jour concernant les contrats à prestations variables, même en l'absence de changement important, conformément au Règlement de l'Ontario 359/06.

Sociétés coopératives

Du 1er janvier 2011 au 31 mars 2011

Type de demande	Traite- ment en cours le 31 décembre 2010	Reçues	Complètes à la réception	Documents délivrés	Dossiers fermés (demandes incomp- lètes ou retirées)	Traite- ment en cours le 31 mars 2011	Nombre moyen de jours avant la déliv-rance
Attest- ation de statut	0	16	16	16	0	0	2
Prospectus	3	6	0	5	0	4	37
Statuts de modifi- cation	0	5	2	3	0	2	10
Statuts de maintien	0	0	0	0	0	0	0
Statuts de dissolution	0	3	1	2	0	1	23
Statuts constitutifs	3	9	0	5	0	7	13
Copie certifiée	0	4	4	4	0	0	3
Ordon-nance d'annul-ation	0	0	0	0	0	0	0

Change-ment important	0	0	0	0	0	0	0
Permis extra-provincial	0	0	0	0	0	0	0
Statuts de mise à jour	0	0	0	0	0	0	0
Statuts de fusion	0	1	1	1	0	0	47

Credit Unions/Caisses Populaires**Du 1er janvier 2011 au 31 mars 2011**

Type de demande	Traitement en cours le 31 décembre 2010	Reçues	Complètes à la réception	Documents délivrés	Dossiers fermés (demandes incomplètes ou retirées)	Traite-ment en cours le 31 mars 2011	Nombre moyen de jours avant la délivrance
Attest-ation de statut	0	2	2	2	0	0	2
Note d'infor-mation	0	3	3	2	0	1	33
Statuts de modif-ication	5	3	3	7	0	1	29
Fusions	1	1	0	1	0	1	32
Ordonn-ances	0	1	1	1	0	0	3
Copie certifiée	0	0	0	0	0	0	0

Personnes ou entreprises exerçant le courtage d'hypothèques**Du 1er janvier 2011 au 31 mars 2011**

Type de demande	Traite-ment en cours le 31 décembre 2010	Reçues	Complètes à la réception	Documents délivrés	Dossiers fermés (demandes incomplètes ou retirées)	Traite-ment en cours le 31 mars 2011	Nombre moyen de jours avant la déliv-rance
Maison de courtage	7	37	0	28	9	7	16

Remise de permis de maison courtage	0	28	27	22	0	6	5
Remises après vérification ¹	0	10	7	10	0	0	8
Adminis- trateur d'hypo- thèques	3	5	0	3	0	5	20
Remise de permis d'adminis-trateur d'hypo- thèques	0	2	2	1	0	1	4
Courtier en hypo- thèques *	5	32	32	37	0	0	2
Agent en hypo- thèques *	54	822	815	815	0	61	2

¹ Le 15 octobre 2010, la CSFO a vérifié si toutes les maisons de courtage titulaires d'un permis remplissaient l'exigence de souscrire une assurance-responsabilité civile professionnelle avec des garanties annexes en cas de sinistre causé par des actes frauduleux, comme l'exige la *Loi de 2006 sur les maisons de courtage d'hypothèques, les prêteurs hypothécaires et les administrateurs d'hypothèques*. À titre de suivi, la CSFO a pris diverses mesures d'exécution pour assurer la conformité. À la suite de ces mesures, certaines maisons de courtage ont préféré remettre leurs permis.

* La CSFO examine les demandes de permis et délivre les permis dans un délai standard de cinq jours ouvrables après la date de réception, pour les demandes complètes et lorsque l'aptitude à détenir le permis n'est pas remise en question. Pour 99 p. 100 des demandes de permis reçues, la CSFO a terminé son examen et délivré le permis en cinq jours ouvrables ou moins.

Grant Swanson
Directeur administratif
Division de la délivrance des permis et de la surveillance des pratiques de l'industrie
Commission des services financiers de l'Ontario

Le 19 mai 2011

ISSN 1481-1499

[bulletin global footer - (fr)]